

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2023-50

L'an deux mil vingt-trois

Le sept décembre

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : M. ECOCHARD, Mmes FREBAULT, PLISSONNIER, M. REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme MAYOUSSIER

Date de Convocation : 30 novembre 2023

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN VEHICULE DE COMMERCE AMBULANT DE TYPE RESTAURATION RAPIDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 mars 2021 autorisant la publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Il précise qu'une candidature a été déposée en Mairie, le 9 novembre 2023, par Monsieur Stéphane ALOTH de l'entreprise ALOTH SG, située 414 chemin des Oures à Villars-les-Dombes. Cette entreprise sollicite un emplacement sur le parking VL de l'entrée sud, pour l'installation d'un Food Truck, les lundis de 18 h 00 à 21 h 30.

Le Conseil Municipal est appelé à étudier et à valider cette candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la candidature de l'entreprise ALOTH SG, située 414 chemin des Oures à Villars-les-Dombes, présentée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux ;
- **INDIQUE** que l'autorisation est accordée pour l'installation d'un Food Truck sur le parking VL de l'entrée sud, les lundis de 18 h 00 à 21 h 30 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour un véhicule de type restauration rapide à intervenir avec l'entreprise ALOTH SG.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

